



Institut Saint-Simon

Centre régional de formation
aux métiers éducatifs et sociaux

La formation Éducateur Spécialisé



L'association ARSEAA et le centre de formation aux métiers éducatifs et sociaux: L'INSTITUT ST SIMON

Par son appartenance à l'A.R.S.E.A.A¹, notre Institut, avec son équipe, bénéficie d'une axiologie précise et engagée pour orienter son action et faciliter les choix qu'il doit faire dans son champ d'intervention : la formation.

L'A.R.S.E.A.A. a mission d'accueillir toute personne souffrant de difficultés psychiques ou relationnelles, en risque de marginalisation voire d'exclusion sociale. Son intervention relève de la Prévention, de la Protection, du Soins, de la Formation, de l'Intégration et de l'Action sociale.

Son action est guidée par le respect de la personne - appréhendée dans sa globalité physique et mentale, son environnement familial et social et sa citoyenneté - dont l'intérêt est placé au premier plan. Elle est sous-tendue par des référentiels techniques mis en œuvre par des équipes pluridisciplinaires et correspondant à des modes de pensée et des approches diversifiés. Elle exclut toute démarche uniquement normative, rééducative ou comportementaliste.

L'A.R.S.E.A.A. affirme être, par l'affichage des valeurs et principes énoncés ci-dessus, une association laïque militante. Elle contribue aux missions des services publics de Santé et de Solidarité publiques en veillant à la compatibilité des engagements pris auprès d'eux et des propres valeurs qui la fondent. (...) »²

Depuis une dizaine d'années, sur fond d'économie mondialisée, dérégulée et de recul de l'Etat social, le contexte de régression économique et sociale ouvre de nouveaux défis pour les professionnels. La nécessité d'affirmer ou de ré-affirmer des positionnements éthiques et politiques s'impose au secteur et à ses acteurs. Les premiers soubresauts de la rupture, qui a vu dans les années 80 s'installer une crise structurelle de l'emploi, ont fait émerger le paradigme de l'insertion progressivement diffusé à toute forme d'intervention socio éducatrice, créant ainsi de nouveaux emplois, nouveaux métiers, souvent complémentaires.

Dans ce contexte de recherche d'un nouveau contrat social, les professionnels doivent se poser la question du sens de l'éducation et de l'accompagnement.

Eduquer, accompagner, suppose de savoir penser la pluralité des déterminations, la complexité des espaces sociaux hiérarchisés et de se confronter à :

- de nouveaux besoins sociaux et de nouveaux publics : problématiques communautaires, diversification des modèles éducatifs et familiaux, personnes âgées et personnes handicapées vieillissantes, personnes handicapées avec pathologies lourdes (autisme, traumatismes crâniens), publics avec des problématiques complexes, personnes exclues, petite enfance et parentalité ...
- de nouvelles formes de travail : prise en charge à domicile, travail de nuit, insertion sociale et professionnelle, travail en équipe et en réseau, travail avec les familles, avec l'environnement,
- à des politiques d'action sociale de plus en plus centrées sur les personnes et sur les territoires.

Il est ainsi nécessaire d'intégrer dans les pratiques professionnelles et institutionnelles une nouvelle culture de l'évaluation délibérément orientée vers l'intercompréhension, la lisibilité des pratiques, l'argumentation, le débat, et l'heuristique.

Le Centre Régional de Formation aux Métiers Educatifs et Sociaux : L'INSTITUT ST SIMON

La formation demeure l'ensemble des éléments qui viennent créer et soutenir les compétences professionnelles. Nous travaillons la cohérence entre emploi et qualification. Cette correspondance prend son sens dans la mesure où elle se constitue sur la notion de compétences et où elle permet l'élaboration de trajectoires professionnelles.

La question n'est pas d'opposer la qualification comme une alternative à la compétence, mais d'adapter les métiers à l'évolution de nouveaux besoins en engageant un réel travail d'évaluation de ceux-ci au regard de l'évolution des organisations.

¹ ARSEAA : Association Régionale de la Sauvegarde de l'Enfant, l'Adolescent et de l'Adulte

² Référence : projet de l'A.R.S.E.A.A. - « Valeurs et principes d'action » voté lors de l'assemblée générale du 25 juin 1999,

Premier enjeu : cohésion sociale et travail social

Dans le cadre des nouvelles compétences partagées, en matière de formations sociales, entre les Régions et l'Etat, nous devons promouvoir un dispositif de formation :

- articulant, au plan régional, un registre politique porté notamment par des représentants de l'ARSEEA et un registre technique mis en œuvre par les représentants de la direction et des équipes pédagogiques de l'Institut Saint-Simon,
- cohérent car reconnu dans les spécificités qui sont les siennes, du fait de l'histoire du secteur social et médico-social et du rôle de l'Etat dans ce champ, dont il est en grande partie le produit,
- inscrit dans des délégations de « missions de service public de la formation » validées par le législateur, tel que cela figure notamment dans la loi du 13 août 2004³,
- soucieux d'assurer, avec une proximité suffisante, une couverture de l'ensemble du territoire régional,
- mettant en œuvre, à partir des projets pédagogiques, ouverts à différents courants de pensée, des formations professionnalisantes initiales, continues et supérieures, (du niveau 5 au niveau I) concernant le champ de l'intervention sociale et visant « la promotion de la cohésion sociale et du développement social ».

Deuxième enjeu : la formation tout au long de la vie

Nous devons développer, au niveau régional, des actions de formation qui soient de nature à garantir à nos autorités de contrôle, aux commanditaires, partenaires, et apprenants, une triple qualité :

celle de concourir aux processus généraux d'éducation et de formation tout au long de la vie des personnes vivant au sein de l'Union Européenne, en particulier par la prise en compte des priorités à caractère général ou particulier énoncées par les Régions et l'Etat⁴, par l'élévation du niveau de qualification des professionnels, l'égalité des chances, l'aménagement du territoire et le développement des processus d'alternance intégrative et des sites qualifiants...

celle de participer à une amélioration continue de la qualité des prestations des établissements et services de notre secteur en accompagnant l'expression et les diagnostics des besoins, par un développement adapté des qualifications et des compétences des personnels,

celle de s'inscrire directement dans les dynamiques des communautés européennes tant dans le cadre des Certifications Européennes CECP⁵, englobant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle (LMD notamment⁶), qu'en matière d'échanges et de processus collaboratifs de tous niveaux.

Troisième enjeu : l'innovation pédagogique

Nous devons agir de manière résolue auprès de l'Etat, des régions, des départements ainsi que des secteurs d'activité et des partenaires sociaux concernés, pour conforter non seulement les formations sociales mais aussi l'assise et la légitimité de l'Institut Saint-Simon. Cela se fera en oeuvrant en particulier pour :

développer la diffusion et la valorisation d'initiatives pertinentes et significatives en matière de pédagogie ou d'ingénierie de la formation,

définir, en matière d'innovations pédagogiques et de recherche, les conditions optimales de mutualisations d'expériences et de projets,

encourager des rapprochements, des conventionnements au niveau régional sur des objets de travail traduisant des logiques d'action ou des intérêts communs et ayant une portée significative compte tenu des enjeux énoncés.

³ Loi relative aux responsabilités locales, dite de décentralisation

⁴ art. L ; 451-1 : « lutte contre les exclusions, et contre la maltraitance, prévention et compensation de la perte d'autonomie, des handicaps et des inadaptations, et promotion de la cohésion sociale et du développement social »

⁵ Cadre Européen des Certifications Professionnelles

⁶ Licence, Master, Doctorat – (Processus de Bologne)

Présentation de la formation Educateur Spécialisé mise en œuvre à l'INSTITUT ST SIMON

Des principes qui s'ancrent sur une conception du métier d'éducateur spécialisé

S'il n'est pas possible de construire une formation sans en passer par un *programme*, l'organisation en ECTS, qui vient dans la suite de la réforme de 2007 et sa logique d'acquisition de compétences, pourrait avoir pour effet de réduire toujours plus la formation à une seule question de programmation.

Cette tendance qui revient à être toujours plus en mesure de « dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit », tendance qui ne concerne pas uniquement nos réalités professionnelles de formation, peut nous éloigner de la dimension des *finalités* qui forme le cœur de notre projet de formation à l'Institut Saint-Simon.

L'intérêt de faire figurer des axes de formation comme préambule à la déclinaison des programmes de formation en ECTS, tient à la possibilité de rappeler l'articulation nécessaire de la dimension de *projet* de formation (qu'il nous appartient toujours de présenter aux étudiants dans sa globalité en début de cursus) à celle de *programme* et *d'organisation* de formation.

Ces axes de formation proposent des dimensions qui concernent les *finalités* de notre action de formation.

A ce titre, et même s'ils se déclinent sur plusieurs niveaux, ils ne s'inscrivent pas dans une progression. En effet, dès son arrivée à l'Institut Saint-Simon la personne en formation va pouvoir prendre connaissance de leur teneur, puis découvrir par leur mise en acte dans les modules programmés, les enjeux professionnels qu'ils représentent pour la fonction éducative telle qu'elle est pensée et soutenue à l'Institut Saint-Simon, enjeux qu'il s'agit de mettre au travail pleinement du début à la fin d'un cursus.

C'est là que notre action, d'être inscrite dans un *projet* et aujourd'hui une *organisation modulaire*, doit permettre aux personnes de rencontrer la dimension du *sens* d'une formation. Cela s'avère quand ce qui se travaille dans les modules, de solliciter le jugement des personnes, fait appel au débat, à l'échange, à la réflexion, et partant à leur engagement dans la formation.

Il s'agit donc d'offrir aux personnes la possibilité de vivre une expérience qui fait de leur formation le temps de l'apprentissage de la maîtrise de nombreux outils professionnels, mais aussi le temps où s'éprouve la dimension éthique de leur mise en œuvre, sur les terrains, dans la rencontre avec les publics.

Trois axes

- **Transmettre les référentiels et outils théoriques, techniques, et déontologiques, permettant de situer sa pratique dans la complexité de l'environnement professionnel d'aujourd'hui.**

Ce 1er axe décline les différents registres à aborder et à transmettre pour que s'engage l'acquisition des compétences, tout en soulignant la prise en compte de la dimension de *complexité* de l'environnement professionnel.

La notion de *déontologie* évoquée renvoie bien à une élaboration que nous proposons et soutenons sur les dimensions de valeurs et de jugements moraux propres aux enjeux des métiers auxquels nous formons. S'entend ici que les références théoriques ne sont pas interchangeableables ; les outils n'ont pas tous la même valeur ; nous avons *choisis* les unes et les autres, parmi d'autres, pas par hasard.

S'affirme en même temps que, par respect des personnes en formation, et demain des publics accompagnés, nos pratiques, quelles qu'elles soient, sont toujours des pratiques qui se doivent d'avoir du *sens*. Pour nos réalités de formation, le sens s'obtient du fait de la mise en acte de nos choix pédagogiques.

- **Animer les espaces collectifs d'élaboration et de construction d'une réelle identité professionnelle, construite sur des capacités d'analyse, de remise en question, d'implication.**

Le 2eme axe indique un aspect central de nos modalités pédagogiques, fondées ici sur le passage par la dimension *collective* de la formation – Groupe d'analyse des pratiques, Groupe de référence de formation, etc.

Il insiste sur la construction de l'*identité professionnelle*, point repéré aujourd'hui par beaucoup comme déterminant, pour soutenir des pratiques en travail social qui ne soient pas réduites à des prestations de services, voire à des « produits » prêt à consommer par l'utilisateur. Il décline les objectifs de formation à viser en précisant les capacités à acquérir propres à soutenir un travail sur le sens des pratiques : ainsi, quand on *analyse* sa pratique, quand on la *remet en questions*, quand on *s'implique* dans ce qu'on fait, on se donne plus de chances de ne pas perdre le *sens* de ce que l'on a à faire.

- **Former des acteurs professionnels engagés dans la cité, sensibles aux dimensions cliniques des situations, soucieux de la responsabilité éthique et politique de leur acte.**

Le 3eme axe pourrait être la résultante des deux premiers, en définissant quelques traits de l'identité des professionnels que nous voulons former. Dimension *d'engagement*, dans son articulation à la dimension collective (la *cité*) et individuelle (la *clinique*) ; souci de la *responsabilité* qu'on prend quand on s'engage dans les métiers de l'humain. Nature de cette responsabilité : *politique* puisque centrée sur le vivre-ensemble et appuyée sur l'engagement de la personne en tant que citoyen qu'est aussi ce professionnel ; nature *éthique* de cette responsabilité puisque s'appuyant sur l'engagement de la personne en tant que sujet qu'est ce même professionnel.

La formation Educateur Spécialisé en 2012

Conformément à l'arrêté du 25 Août 2011, la formation éducateur spécialisé en 2012 s'inscrit dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, qui positionne le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé au grade de licence, à partir de l'attribution de 180 crédits européens (ECTS).

Pour cela, la formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé sera structurée en modules de formation qui seront valorisés en crédits ECTS et seront répartis sur six semestres

La construction de la formation :

un temps global réparti par semestres entre le centre de formation, les sites qualifiants, le travail personnel

Construction de la formation							
	S 1	S 2	S 3	S 4	S 5	S 6	Total
cours	329	301	245	238	175	161	1450
Stage	280	280	280	560	385	315	2100
W perso	231	259	315	42	280	364	1490
Total	840	840	840	840	840	840	5040

✚ Une progression de la formation par semestre

- ✓ Semestre 1 Appréhender l'environnement professionnel
- ✓ Semestre 2 Découvrir et expérimenter les outils de la pratique
- ✓ Semestre 3 Situer la pratique dans le cadre des interactions professionnelles
- ✓ Semestre 4 Conceptualiser et mettre en œuvre la pratique professionnelle
- ✓ Semestre 5 Approfondir sa pratique professionnelle
- ✓ Semestre 6 Formaliser et transmettre sa pratique professionnelle

✚ Une mise en stage sur sites qualifiants avec des objectifs pédagogiques et professionnels

- ✓ 1 Stage de découverte en semestre 1 : Appréhender l'environnement professionnel (280 h)
- ✓ 1 stage découverte en semestre 2 : Découvrir et expérimenter les outils de la pratique (280 h)
- ✓ 1 stage découverte en semestre 3 : Situer la pratique dans le cadre des interactions profes (280 h)
- ✓ 1 stage à responsabilité sur les semestres 4,5,6 : Conceptualiser, mettre en œuvre, formaliser et transmettre sa pratique professionnelle (1260 h)

✚ Une construction modulaire qui s'appuie sur une progression dans l'acquisition des apprentissages liés à l'appréhension de la profession

- ✓ Connaître et comprendre les environnements de la pratique
- ✓ Expérimenter, analyser
- ✓ Maîtriser, formaliser

L'exercice du métier d'éducateur spécialisé⁷

L'exercice du métier d'éducateur spécialisé contribue à assurer les missions d'intérêt général et d'utilité sociale telles que définies à l'article L 311-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il répond à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans le cadre de la décentralisation : mesure individuelle, collective ou territorialisée.

Il se fait dans un cadre institutionnel : établissement ou service relevant essentiellement du secteur public ou associatif et s'inscrivant dans un réseau et un partenariat institutionnels et territoriaux.

Mission

Par son implication dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité, l'éducateur aide des personnes en difficulté dans le développement de leur capacité de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturel.

Textes de référence relatifs au diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé

- Le décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé.
- L'arrêté du 20 Juin 2007 relatif au diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé

Définition de la profession et contexte d'intervention⁸

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires. Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion. Pour ce faire, il établit une relation de confiance avec la personne ou le groupe accompagné et élabore son intervention en fonction de son histoire et de ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

L'éducateur spécialisé a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets personnalisés ou adaptés à des populations identifiées. Il est en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants.

L'éducateur spécialisé développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins et la définition des orientations des politiques sociales ou éducatives des institutions qui l'emploient. Il est en capacité de s'engager dans des dynamiques institutionnelles, inter institutionnelles et partenariales.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

L'éducateur spécialisé intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

⁷ Référentiel métier éducateur spécialisé

⁸ Référentiel professionnel, annexe 1

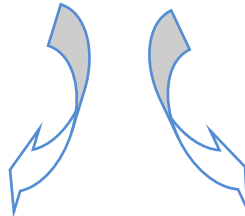
**La formation Éducateur Spécialisé
à l'Institut St Simon**



**145 étudiants accueillis
chaque année**



2 sites de formation



**Le site de Toulouse
Av du Général De Crouette
31100 Toulouse**

**Le site d'Albi
Le Prestil
81990 Albi**



**30 places en cursus initial
35 places en cursus promotionnel
20 places en post jury VAE**



**20 places en cursus initial
40 places en apprentissage**

Les voies d'accès à la formation

La formation est ouverte aux candidats déclarés admissibles aux épreuves d'admission organisées par les centres de formation⁹.

Les candidats peuvent avoir le statut d'étudiant, être en contrat de qualification ou effectuer la formation en cours d'emploi.

La formation initiale

La formation initiale se déroule sur trois ans. On y accède avec l'obtention du baccalauréat, ou un examen de niveau organisé par la DRJSCS¹⁰

La formation initiale par l'apprentissage

Un Centre de Formation par l'Apprentissage (CFA) aux métiers de travail social.

Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a agréé en date du 27 avril 1998 la création du fonds national d'apprentissage pour le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif mis en œuvre par le protocole d'accord du 12 janvier 1998. Depuis 2001 est créée en Midi Pyrénées un Centre de Formation par l'Apprentissage aux Métiers du Travail Social, labellisé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) et agréé par le Conseil régional de Midi-Pyrénées par la délibération N° 01/04/08.11 du 25 avril 2001 pour la préparation au diplôme d'état d'éducateur spécialisé. Le CFA est localisé sur le site d'Albi de l'Institut St. Simon. La formation est conçue en collaboration avec le centre de formation ERASME.

L'apprentissage : un projet de l'Institut St Simon.

La formation des éducateurs spécialisés, par la voie de l'apprentissage, est un dispositif initié par la branche professionnelle, à partir de septembre 2000. La formation est ouverte aux candidats déclarés admissibles aux épreuves d'admission organisées par les centres de formation.

Elle suppose la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur, contrat qui doit être ensuite agréé par la Direction Départementale du Travail.

L'apprenti doit être âgé de 18 ans minimum, au moment du recrutement, et de 25 ans maximum. La formation obéit au principe de l'alternance et reste soumise au même volume horaire (1 450 heures), au même programme ainsi qu'aux mêmes épreuves d'examen que pour les formations en voie directe ou sous contrat de qualification.

Les autres voies d'accès

Des allègements d'1/3 ou 2/3 de la formation sont possibles¹¹ à partir de diplômes universitaires, de diplômes professionnels ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

(se reporter au document accès à la formation éducateur spécialisé règlement d'admission)

L'accès par la V.A.E (validation des acquis de l'expérience)

Dans le cadre de sa mission de service public, l'Institut Saint-Simon s'est investi dans l'accès au droit à la validation des acquis de l'expérience (c'est un droit individuel désormais inscrit au livre IX du Code du travail et dans le Code de l'éducation [L613-3; L613-4, L613-5]). Dans ce sens, l'Institut a impulsé la création et pilote la Plateforme Régionale d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience. Celle-ci est composée des trois centres¹² de formation de la Région Midi Pyrénées qui choisissent de proposer, sur l'ensemble du territoire régional, une offre de service cohérente et de qualité. Ainsi, la Plateforme informe tous les publics et propose des itinéraires individualisés d'accompagnement. Le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 offre « la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme en justifiant au minimum de trois années d'expérience professionnelle en rapport avec le contenu du diplôme souhaité ».

Pour les personnes obtenant une validation partielle et souhaitant s'engager dans un parcours de formation, l'Institut Saint-Simon propose des modalités pédagogiques spécifiques en vue de la présentation du diplôme.

Modalités pédagogiques pour les personnes bénéficiant d'une Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E)

Les candidats à la validation des acquis de l'expérience peuvent obtenir une validation partielle de diplôme. Dans ce cas, ils ont la possibilité d'opter pour un parcours de formation en vue de la présentation des domaines de compétences manquant par la voie classique de formation.

L'Institut Saint-Simon propose à ces personnes des modalités pédagogiques spécifiques de formation.

⁹ Se référer au document accès à la formation éducateur spécialisé « règlement d'admission »

¹⁰ Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

¹¹ Arrêté du 20 Juin 2007

¹² ERASME - IFRASS - INSTITUT ST SIMON

Organisation des cursus de formation

Cursus initial Durée : 3 ans

1450h de formation
théorique

2100h de formation
pratique



	1 ^{ère} année (Sept à Juillet)	2 ^{ème} année (Sept à Juillet)	3 ^{ème} année (Sept à Juillet)
Formation Théorique	630 h	484 h	336 h
Formation pratique	Stage 1 (280 h) 8 sem (Oct - Dec) Stage 2 (280 h) 8 sem (Fevr - Mars)	Stage 3 (280 h) 8 sem (Oct - Déc) Stage 4 (1260 h) 36 sem 1 ^{ère} partie 16 sem Mars-Juill	Stage 4 2 ^{ème} partie/20 sem Sept - Mars

Cursus avec allègement 1/3

Durée: 2 ans

966 h de formation
théorique
1680 h de formation
pratique



	1 ^{ère} année (Sept à Juill)	2 ^{ème} année (Sept à Juillet)
Formation Théorique	567 h	448 h
Formation pratique	Stage 1 (420 h) 8 sem (Oct-Dec) Stage 2 (420 h) 8 sem (Fevr-Mars) Stage 3 (1120 h) 32 sem 1 ^{ère} partie / 10 sem Mai-Juillet	Stage 3 2 ^{ème} partie 22 semaines Sept-Mars

Cursus avec un allègement de 2/3

Durée: 2 ans

483 h de formation
théorique
1120h de formation
pratique



	1 ^{ère} année (Sept à Juillet)	2 ^{ème} année (Sept à Juillet)
Formation Théorique	260 h	223 h
Formation pratique	Stage 1 (420 h) 8 sem (Oct-Dec) Stage 2 (420 h) 8 sem (Fevr-Mai) Stage 3 (1120 h) 32 sem 1 ^{ère} partie / 10 sem Mars-Juill	Stage 3 2 ^{ème} partie 22 semaines Sept-Mars

Cursus pour les moniteurs éducateurs

Durée: 16 mois
450 h de formation
théorique

280 à 700h selon situation
en emploi ou non



	1 ^{ère} année (Fev - Juin)	2 ^{ème} année (Sept-Juin)
Formation Théorique	114 h	336 h
Formation pratique	1 stage de 8 sem pour les personnes en situation d'emploi 1 stage de 20 semaines pour les personnes hors situation d'emploi	

Pour l'ensemble des situations pouvant relever d'allègements et/ou de dispenses, (en référence à l'arrêté du 20 Juin 2007), les possibilités de construction d'un parcours de formation personnalisé sont soumises à la commission d'admission qui statue (se reporter au document accès à la formation éducateur spécialisé règlement d'admission)

La formation théorique : 4 domaines de formation (DF)

		Heures
DF1	Accompagnement social et éducatif	450 h
DF2	Conception et conduite de projet éducatif spécialisé	500 h
	1 ^{ère} partie: Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	300 h
	2 ^{ème} partie: Conception du projet éducatif spécialisé	200 h
DF3	Communication professionnelle en travail social	250 h
	1 ^{ère} partie: Travail en équipe pluri-professionnelle	125 h
	2 ^{ème} partie: Coordination	125 h
DF4	Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles	250 h
	1 ^{ère} partie: Implication dans les dynamiques institutionnelles	125 h
	2 ^{ème} partie: Travail en partenariat et en réseau	125 h
	Total	1450 h

Le diplôme d'État d'éducateurs spécialisé : 7 épreuves de certification

Domaines de compétence	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve	Lieu de l'épreuve	Coef
DC 1 Accompagnement social et éducatif	Pratiques professionnelles	Épreuve orale s'appuyant sur: - un dossier d'une quinzaine de pages sur les pratiques professionnelles à l'occasion des stages effectués - Les évaluations des sites de stage	centre d'examen	Coefficient 1
DC 2 1^{ère} partie Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	Etude de situation	Épreuve écrite d'une durée de 4 h - A partir d'une situation (3 à 6 pages)	Épreuve organisée en cours de formation par l'établissement de formation	Coefficient 1
DC 2 2^{ème} partie Conception du projet éducatif spécialisé	Présentation et soutenance d'un mémoire	Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative élaborée par le candidat	centre d'examen	Coefficient 2
DC 3 1^{ère} partie Travail en équipe pluri-professionnelle	Entretien à partir d'un journal d'étude clinique	Entretien à partir d'une série d'observations relatives à une intervention socio-éducatives Analyse centrée sur le travail en équipe	Centre d'examen	Coefficient 1
DC 3 2^{ème} partie Coordination	Validation par le site de stage d'écrits professionnels	3 écrits professionnels de nature différentes à destination d'un tiers	Écrits réalisés à l'occasion des stages et validés par les sites de stage	Pas de coefficient Écrits validés ou non par les sites de stage
DC 4 1^{ère} partie Implication dans les dynamiques institutionnelles	Épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles	Étude écrite d'une durée de 4h Une situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels	Centre d'examen	Coefficient 2
DC 4 2^{ème} partie Travail en partenariat et en réseau	Travail en partenariat et en réseau	Épreuve orale s'appuyant sur un dossier de travail sur le travail en partenariat et en réseau	Épreuve organisée en cours de formation par l'établissement de formation	Coefficient 1

I - Des principes pédagogiques au fondement du projet

Si la dynamique de professionnalisation est ancrée dans les référentiels professionnels qui définissent les fonctions de l'éducateur spécialisé et les attendus dans l'emploi, c'est dans la formation qu'elle se construit pour chaque personne en formation à partir de choix et de prises de position. Cette implication individuelle se doit d'être référée à la dimension collective, dans le cadre des différents espaces formatifs (terrains professionnels, centre de formation, projets extérieurs).

L'enjeu de la professionnalisation pour la personne en formation se situera donc dans une appropriation singulière de la culture du métier, dans un contexte ouvert sur le champ du sanitaire, du social et du médico-social.

Les compétences professionnelles s'élaboreront à partir des expériences de terrain, de l'analyse de la pratique et de la mise en œuvre de projets.

Il s'agit donc d'accompagner un processus de professionnalisation construit autour de deux axes :

- L'acquisition de capacités d'intervention,
- La référence à une culture professionnelle.

a) Une conception du travail éducatif qui s'inscrit dans et par le quotidien

- Privilégier la rencontre et le "faire avec" une personne singulière, en référence à des groupes réels, sa famille en premier lieu, et à une communauté plus étendue.
- Conjuguer les approches et les réalités individuelles et collectives.
- Utiliser les médiations comme support à la relation et espace de réalisation de la personne.
- Favoriser les espaces de vie quotidienne comme assise des processus de socialisation et d'apprentissage du "vivre ensemble".
- Soutenir les démarches de projet individuel et collectif.

Ainsi les interventions des Éducateurs spécialisés les conduiront à construire et à mettre en œuvre des projets allant du soin à l'insertion sociale et professionnelle en prenant appui sur des logiques d'action et de partenariat qui faciliteront les accompagnements.

Tenir, au regard des situations professionnelles, une position de responsabilité ; ce qui participe d'une fonction "contenante", indispensable au cheminement des personnes et à leur sécurité affective et morale.

b) Une formation qui favorise la réflexion et s'inscrit dans une "clinique de l'acte"

Le sens des interventions et des pratiques est sous-tendu par la finalité d'une inscription ou réinscription des personnes accompagnées dans un lien social. Le respect des possibilités et de la singularité de la personne en sera le moteur premier.

Cette place tenue par le professionnel, à l'intersection de la commande sociale, de l'approche clinique individuelle, du travail en équipe et en réseau, sollicite son positionnement éthique. C'est dans ces conditions que la prise de risque que recouvre l'acte éducatif pourra prendre sa juste place et que le travail socio-éducatif ne se contentera pas d'être reproduction de conduites professionnelles, aussi sophistiquées soient elles.

C'est à partir de la dynamique interactive de "l'agir et du penser" que s'origine les possibilités de mise en action des interventions professionnelles. Quel que soit le public et les conditions de sa rencontre, il y a l'exigence d'analyser les situations, d'évaluer son action, de se distancier, de discuter sa pratique dans une équipe, ceci afin de garantir une véritable recherche de sens de l'action menée.

c) Une pédagogie active

La pédagogie active et participative sollicite l'implication des personnes en formation, d'une part, dans une prise en charge individuelle et collective de leur propre parcours de formation, et d'autre part, dans leur engagement au sein des différentes instances de la vie institutionnelle. Elle accorde une priorité à la dimension relationnelle et place le formateur dans un rôle de "facilitateur". Elle fonde l'équilibre de la relation formateur/formé sur le respect et la reconnaissance de compétences mutuelles.

d) Un élément clé : l'analyse de la pratique

L'expérience de l'analyse des pratiques est un des fondements pédagogiques de la formation des travailleurs sociaux.

Les groupes d'analyse de la pratique mis en place durant toute la durée des formations, occupent une place centrale.

Elle repose sur les modalités pédagogiques communes à toutes les formations : un groupe restreint, une rythmicité, et un travail d'élaboration à partir des situations professionnelles vécues apportées par les personnes en formation.

II Plusieurs axes d'organisation pédagogique

Un accompagnement adapté aux situations et parcours de chacun

La diversification des parcours des personnes en formation nous amène à penser l'accompagnement des étudiants à partir :

- d'un suivi individualisé, permettant d'articuler au dispositif de formation demandes et besoins de chacun ;
- d'un ancrage dans des petits groupes (par lieux de stages, par thématiques, etc.), dans une optique de mutualisation et d'intégration de savoirs et d'expériences ;

Tout au long de la formation, cet accompagnement qui articule des dimensions individuelles et collectives permet de construire des pratiques de coopération, anticipant le travail en équipe.

Une formation théorique qui articule modularité et transversalité

Chaque domaine de formation, facilement repérable, est divisé en modules :

- **modules spécifiques** au domaine de formation, qui proposent des connaissances de base, ou propres à telle ou telle particularité du champ professionnel ;
- **modules à thème transversaux**, qui permettent d'appréhender les enjeux et problématiques complexes de nos environnements, à travers une démarche épistémologique et de multiples éclairages des acteurs des champs concernés.
- Des plages de recherche documentation participent à la maturation de la formation par un travail méthodologique et une recherche personnelle

Une place privilégiée dans la formation est donnée aux acteurs des terrains professionnels

La formation pratique est mise en œuvre, sous forme de stages, au sein de sites qualifiants. Elle est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel, au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Cette place fait l'objet d'une construction continue qui s'élabore dans :

- un travail de rencontre entre centre de formation, terrain et élèves,
 - les visites de stage,
- les interventions régulières que des professionnels assurent auprès des élèves, les instances du centre de formation où les terrains sont amenés à siéger.

Les épreuves d'admission

“Les épreuves d’admission comprennent une épreuve écrite d’admissibilité permettant de vérifier les capacités d’analyse, de synthèse, et les aptitudes à l’expression écrite du candidat, et une épreuve orale d’admission destinée à apprécier l’aptitude et la motivation du candidat à l’exercice de la profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l’intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l’établissement.” (Art 3, extrait de l’Arrêté du 20 Juin 07 relatif au diplôme d’État d’éducateur spécialisé).



Dans la Région Midi-Pyrénées, l’épreuve écrite d’admissibilité est organisée conjointement par les trois centres de formation préparant au diplôme d’éducateur spécialisé. L’épreuve orale est organisée selon des modalités propres à chaque centre.

Pour connaître les modalités des épreuves d’admission, consulter le document en ligne dans l’espace inscription à la formation éducateur spécialisé "**Règlement d’admission**"

Les régimes administratifs

Le régime étudiant

concerne les personnes âgées de moins de 28 ans qui financent elles-mêmes leur inscription et frais de scolarité. Les élèves qui relèvent de ce régime doivent s’inscrire au régime de la Sécurité Sociale "étudiant". **Pour l’année 2012-2013 : 200 €.**

Le régime salarié

concerne les personnes ayant un contrat avec un employeur ou bénéficiant d’un financement d’un fond d’assurance formation. Elles continuent à être rémunérées pendant leur formation et bénéficient donc du régime de Sécurité Sociale des salariés.

Les régimes pour les demandeurs d’emploi

concernent les personnes bénéficiaires d’AREF, d’AFF ou d’ASS, qui relèvent à ce titre du système de couverture propre à ces statuts.

Les financements liés aux statuts

Statut étudiant

Attribution d’une bourse par la Région selon la situation et les conditions de ressources.

Statut salarié

Financement employeur dans le cadre du plan de formation de l’établissement ou financement par un Organisme Paritaire Consultatif Agréé (OPCA), dans le cadre d’un Congé Individuel de Formation (CIF)

Demandeur d’emploi

Rémunération dans le cadre des droits ASSEDIC.

Les frais de scolarité

- 1- Les droits d’inscription sont annuels, fixés par le Ministère des Affaires Sociales
Pour l’année 2012-2013 : 295 €
- 2- Les frais de scolarité pour l’année 2012-2013 :
Statut étudiant : 437 €
- 3- **Formation continue : 11,50 € /heure**
Formation initiale sur 3 ans (1450h) 16 675 €
Formation promotionnelle /2 ans (966h): 11109€

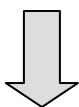
Remarque: Aucun frais de transport n’est pris en charge

Validation des inscriptions

L’inscription n’est effective qu’après
- le retour de l’ensemble des pièces administratives,
- le règlement financier

Informations pratiques

**Institut St Simon
site de Toulouse**



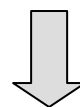
Accueil

Tél : 05 61 19 09 49
Fax : 05 61 19 09 40

accueil.institutstsimon@arseaa.org

Site: www.institutsaintsimon.com

**Institut St Simon
site d'Albi**



Accueil

Tél / Fax: 05 63 43 57 76

accueil.albi.institutstsimon@arseaa.org

Site: www.institutsaintsimon.com

Secrétariat administratif Toulouse

Éliane CASTRO: 05 61 19 26 49
e.castro.institutstsimon@arseaa.org

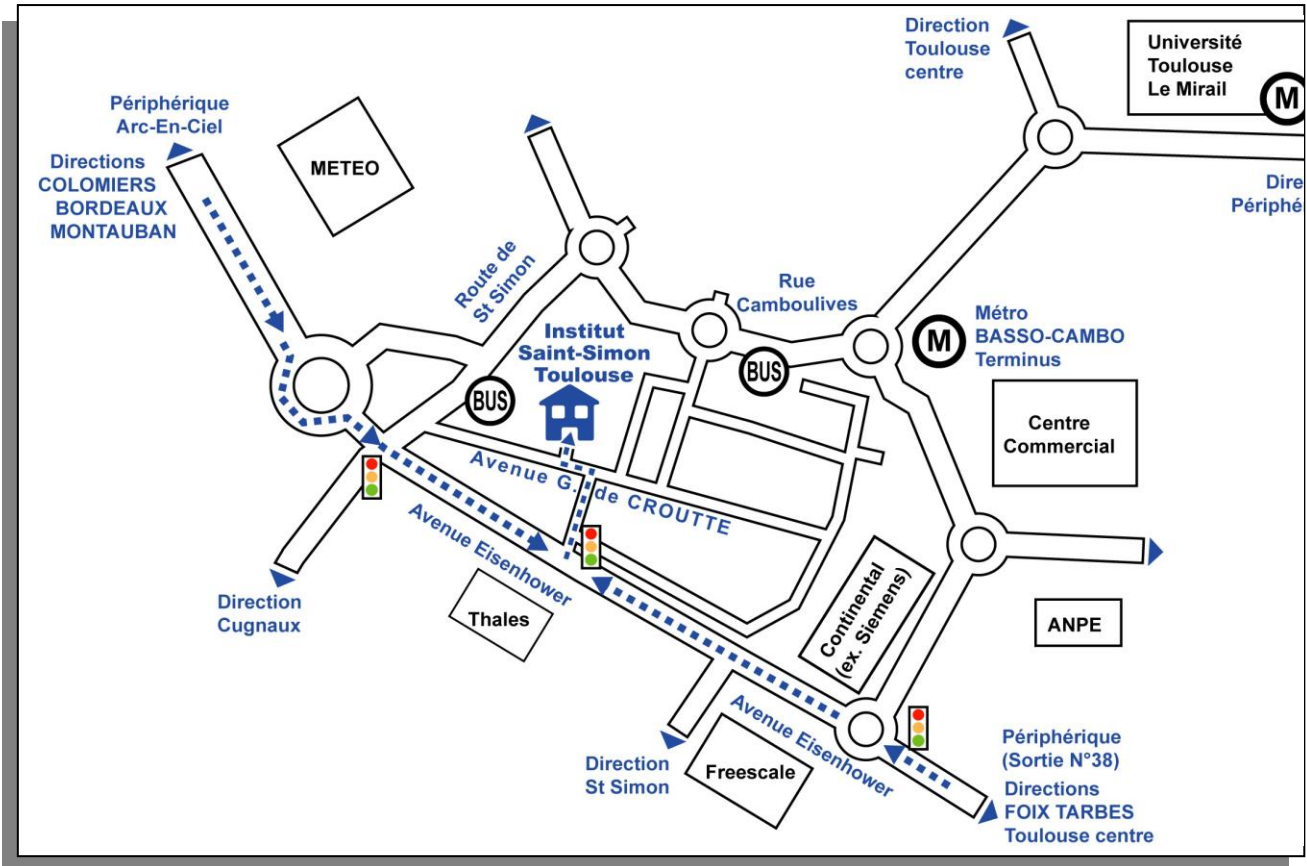
Virginie Gorce : 05 61 19 26 44
v.gorce.institutstsimon@arseaa.org

Secrétariat V.A.E
Corinne BELLON: 05 61 19 09 43
c.bellon.institutstsimon@arseaa.org

Secrétariat administratif Albi

Stéphanie CHABBAL: 05 63 43 20 49
s.chabbal.institutstsimon.arseaa.org

Institut St Simon
Av du Général de Crouette 31100 Toulouse
Té:05.61.19.09.49 - Fax: 05.61.19 09.40



Institut St Simon d'Albi
Le Prestil, 81990 Le Sequestre
Tél / Fax: 05.63.43.57.76

